

Fédération Syndicale Unitaire

## Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

3, rue Louis Blériot, BP 81125,  
CHAMPHOL, 28 304 MAINVILLIERS Cedex

Tel : 02 37 21 23 96

Fax : 02 37 21 39 89

Mél : sdu.clias-fsu28@orange.f

# CG 28 info n°3

# 1<sup>er</sup> MAI 2009 TOUS DANS LA RUE !!!

### CTP DU 13 MARS 2009

#### Pourquoi la FSU a boycotté la CTP ?

Transmission tardive des documents, en dehors du temps légal, manque de documents pour 2 points d'ordre du jour ne permettant pas aux élus de travailler sereinement pour le bien des agents

#### Compte-rendu du CTP du 20 mars 2009

- Revalorisation de la prestation garde d'enfant de moins de 3 ans. Dans ce cadre, la FSU demande que l'information sur toutes les prestations sociales du Conseil Général soit diffusée dans les collèges.
- Création d'une mission d'enseignements artistiques au sein de la D.G.A. Culture
  - absence de documents écrits,
  - la FSU comme les autres syndicats s'étonnent de cet absence de documents.

Réponse du Conseil Général : le diaporama présenté leur paraît suffisant comme information !

#### Comment travailler dans ces conditions ?

#### Locaux syndicaux :

Encore une fois, pas de documents écrits ! Ce ne sont que des informations orales ! Rappelons qu'aujourd'hui nous ne bénéficions toujours pas de local syndical, ce qui nous pénalise dans notre travail syndical.

#### Il nous faut attendre l'automne !

#### Ratios (le pourcentage qui permet à un certain nombre d'agents d'avoir un avancement de grade)

Contrairement à l'information D.R.H. de mars 2009 sur les ratios voter par la collectivité, ceux-ci ne permettront pas de favoriser le déroulement de carrière de l'ensemble des agents.

La FSU demandait que le quota des ratios soit de 100 %, l'administration a refusé.

#### Voiture de service : un nouveau règlement concernant les voitures de service :

Dans quel but ? Nous sommes étonnés... alors qu'il existait déjà un règlement antérieur.

#### Questions diverses :

A compter du 1er juillet 2009, l'administration prendra en charge 50 % des frais de transport en commun (domicile - travail), un groupe de travail sur le régime indemnitaire serait organisé juin 2009... **A SUIVRE**

Les syndicats sont invités par l'administration à transmettre leurs propositions, nous continuerons à le faire comme nous l'avons déjà fait.

## *Pour renforcer la solidarité Adhérez à la FSU !!!*

### **SOMMAIRE**

**Page 1 : CTP**

**Page 2 : CAP et CHS**

**Page 3 : 1er mai**

**Page 4 : bulletin d'adhésion**

## CAP : L'administration a-t-elle sentie le vent tourner ?

La CAP du 27 mars 2009 a été reportée au 15 mai 2009 par l'administration.  
**Ont-ils craint les réactions de la FSU et des autres syndicats ?...**

Ils ne nous auraient pas été possible d'être présents à la CAP pour représenter les agents :

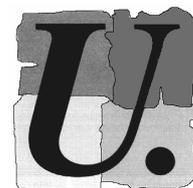
- agents pas encore notés
- absence date de naissance des agents !
- absence de documents concernant la promotion interne...

La FSU s'inquiète du bon déroulement lors de la prochaine CAP du 15 mai !

### **CAP AU RABAIS ! : 1 pour 2**

En effet, l'ordre du jour de la CAP du 15 mai sera :

- Notation
- Révision de notation
- Avancement de grade
- Promotion interne
- Echelons



Tel : 02 37 21 23 96  
Fax : 02 37 21 39 89

*sdu.clias-fsu28@orange.f*

**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, vous pouvez vérifier votre situation dans le guides des carrières que la FSU vous a donné lors des élections des représentants du personnel.**

## **Dernière minute :**

Nous ne pouvons que nous étonner que les collègues de l'Action sociale aient reçu leur fiche de poste en lien avec la restructuration de leur service avec pour demande de se positionner d'ici fin avril 2009 alors que le CTP n'a pas encore donné son avis sur cette réorganisation.

### **Chercher l'erreur !**

Après plusieurs rencontres avec de nombreux agents du Service social, inquiets pour leur avenir professionnel, la FSU a demandé une audience au Président du Conseil Général et au Président de la Commission d'action sociale.

Hélas, à ce jour, nous n'avons pas encore de réponse.

## **RATIOS : insuffisants !!!**

**Catégorie A** : 29 promouvables 8 nominations possibles soit **27,58 % de promouvables**;

**Catégorie B** : 128 promouvables 50 nominations possibles soit **39 % de promouvables**.

**Catégorie C** : 258 promouvables 119 nominations possibles soit **46,12 % de promouvables**.

Le pourcentage des ratios est différent selon le cadre d'emploi.

## **Le 1er CHS a eu lieu le 7 avril 2009 depuis les élections...**

La FSU s'interroge sur les rôles des « agents ACMO » du Conseil Général et des collèges :

- sur le statut
- sur leur responsabilité

Actuellement un seul « agent ACMO » dans les collèges a été nommé par le Conseil Général

Tous ces points seront revus lors du prochain CHS :

- groupe « prévention du risque alcool » : il est demandé qu'il y est un représentant de chaque syndicat (Odile Dehut sera la représentante de la FSU)
- La FSU m'est en évidence le nombre important d'accidents de travail dans les collèges, la FSU demande des créations de poste dans les collèges où il y a une surcharge de travail.
- Conditions sanitaires déplorables pour les agents de l'équipement.

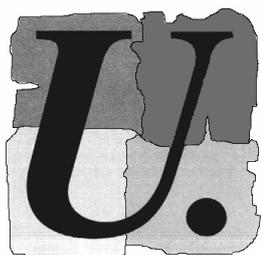
A la demande de FSU, les problèmes du service ARCHEO sont abordés :

- Equipements de protection individuelle, Conditions de travail sur les chantiers (vestiaires -toilettes)
- Aménagement de travail Pour les femmes enceintes.

# 1er MAI

# MANIFESTONS !!!

## POUR :



- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

**CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA**

appellent aux manifestations unitaires :

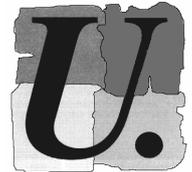
# 10 H 30

**Place des Halles à Chartres  
Devant le Beffroi à Dreux  
Place du 18 octobre à Châteaudun**

**« LA CRISE C'EST PAS NOUS ! »  
NOUS NE LA PAIERONS PLUS !**



# BULLETIN D'ADHESION au S.D.U. CLIAS 28 - FSU



Madame  Mademoiselle  Monsieur  NOM..... Prénom..... Date de nais. : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Adresse..... Code postal..... Ville.....

Mail .....

Collectivité..... Service..... Catégorie ..... Grade ou emploi.....

J'adhère au SDU CLIAS 28 à dater du (1) \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,6 % du salaire annuel net qui est de :  
..... € divisé par 12. (2)

Mon paiement automatisé aura lieu tous les ..... mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois). (joindre le Relevé d'identité bancaire ou Postal)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SDU CLIAS 28 d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNU-CLIAS et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires.

Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date ..... Signature.....

- (1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée
- (2) Montant du dernier salaire annuel net imposable

**Bulletin à envoyer au :**  
**SYNDICAT SDU CLIAS FSU 28**  
 3 rue Louis Blériot, BP 81 125 CHAMPHOL  
 28304 Mainvilliers cedex  
 sdu.clias-FSU28@orange.fr



## Prélèvement

---

**DEMANDE DE PRELEVEMENT**  
La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

**NOM, PRENOM, ADRESSE DU CLIENT**  
 M.  Mme  Mlle : ..... Prénom : .....

**RAISON SOCIALE :** .....

**ADRESSE :**  
Si nécessaire : résidence, escalier, bâtiment, chez M.  
 Numéro, rue, avenue, boulevard  
 .....  
 Lieu-dit (éventuellement)  
 .....  
 Code postal ..... Commune .....

---

**COMPTE A DEBITER**  
**INTITULE :** .....

Code banque     Code guichet     N° de compte     Clé RIB

Compte bancaire : nom et adresse de l'établissement financier teneur du compte à débiter : .....

CCP CENTRE : .....

Compte d'épargne (autorisé uniquement sur le Livret A en règlement de factures de téléphone fixe, de gaz, d'électricité, de la redevance de l'audiovisuel et en paiement de l'impôt)

---

**ORGANISME EMETTEUR**  
**RAISON SOCIALE :** .....

**ADRESSE :** .....

Numéro, rue, avenue, boulevard  
 .....  
 Lieu-dit (éventuellement)  
 .....  
 Code postal ..... Commune .....

---

**NATURE ET REFERENCE DE LA REDEVANCE :** .....

---

**COMPTE A CREDITER\***  
 COMPTE N° 05920164027 pour un montant de ..... €  
\*A ne renseigner que pour les comptes d'épargne.

à prélever tous les  Mois  Trimestres  Semestres à compter du \_ \_ / \_ \_ / \_ \_  
 sur le compte désigné à cet effet

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Elles seront utilisées pour les besoins de la gestion des services souscrits et seront destinées, à cette fin, à La Banque Postale ainsi qu'à ses prestataires de services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, notamment auprès du Bureau de Poste ou du Centre Financier gestionnaire de votre compte.  
 Sauf opposition de votre part en cochant la case ci-après, ces informations pourront être utilisées par La Banque Postale et/ou ses partenaires commerciaux à des fins de prospection.

A ..... le .....  
 Signature du titulaire

---

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**  
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Etablissement     Guichet     Numéro de compte     Clé RIB

A ..... le ..... T à D

Signature

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM ET ADRESSE DE L'EMETTEUR

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

---

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de compte d'épargne (RICE).  
 La Banque Postale, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 162 000 000 euros - Siège social : 34, rue de la Fédération - 75015 Paris  
 RCS Paris 421 100 645 - Code APE 651 C

E14119 - 46004698 - 01/2008